Le présent projet de loi vise à créer le cadre légal pour autoriser l’État à participer au financement de la troisième phase du programme de tests à grande échelle, le « *Large Scale Testing* » (LST), qui constituera la poursuite de la deuxième phase du LST dont la fin est prévue pour le 24 mars 2021 au plus tard.

La troisième phase du LST s’inscrit dans la continuité des phases qui lui ont précédé dans la mesure où elle vise à surveiller l’évolution de l’infection dans la durée et à briser des chaînes d’infection. À l’instar des phases précédentes, une grande flexibilité est prévue en ce qui concerne le nombre de tests à réaliser, les catégories de personnes cibles à tester et la répartition géographique.

Cependant, l’orientation du programme de dépistage est ajustée par rapport aux besoins spécifiques à adresser pendant les mois critiques à venir. À titre d’exemple, il est prévu de renforcer les capacités des équipes mobiles afin de se concentrer davantage sur les résidents des structures d’hébergement pour personnes âgées. En outre, une plus grande importance sera accordée à l’utilisation des tests sérologiques, et il est envisagé de déployer les tests antigéniques et d’autres tests rapides dans le cadre du LST.

Par ailleurs, la troisième phase se justifie par l’arrivée du variant britannique au Luxembourg et par celle d’autres nouveaux variants dans le monde. En effet, les autorités sanitaires internationales recommandent d’augmenter les capacités de test et de séquençage génomique pour obtenir une meilleure vue sur la propagation de ces nouveaux variants.

La troisième phase du LST devrait être lancée le 25 mars 2021 et prendre fin le 15 juillet 2021. Une prolongation jusqu’au 15 septembre 2021 pourrait être prévue si la situation épidémiologique le justifiait ou/et si l’immunité collective n’était pas atteinte d’ici là.

Le coût du programme pour la période allant jusqu’au 15 juillet 2021 est estimé à 40,79 millions d’euros hors TVA (42,83 millions d’euros avec imprévus). En cas d’extension de la durée jusqu’au 15 septembre 2021, le coût total s’élèverait à 61,18 millions d’euros hors TVA (64,24 millions d’euros avec imprévus).